



## **Extension du profil d'emploi pour les usages limités demandée par les utilisateurs (PEPUDU) - homologations accordées entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2000**

Le présent document contient des renseignements sur les plus récentes propositions visant l'extension du profil d'emploi pour les usages limités de pesticides qui ont été évaluées et acceptées en vue d'une homologation.

Un certificat d'homologation a été émis pour les produits suivants auxquels on a apposé une étiquette supplémentaire, rendant ainsi l'emploi légal. Les titulaires d'homologation sont tenus d'ajouter le nouvel usage à l'étiquette complète du produit dès la prochaine impression. Lorsqu'elles publient des recommandations sur l'utilisation de produits agrochimiques, les autorités provinciales peuvent mentionner ces nouveaux usages, sachant qu'ils répondent aux exigences de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. On doit consulter l'étiquette du produit, qui fait foi de tout, pour savoir si le produit peut ou non être employé pour lutter contre un organisme nuisible donné à un emplacement donné puisque la liste est sujette à être modifiée avec le temps.

**NOTA :** Les mises à jour concernant le PEPUDU sont disponibles sur le site Internet de l'ARLA, dont l'adresse paraît ci-dessous. Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez demander qu'on vous envoie ces documents par télécopieur ou courrier électronique. Veuillez communiquer avec la coordonnatrice des publications dont les coordonnées sont données ci-dessous.

***(also available in English)***

## **Le 8 décembre 2000**

**Ce document est publié par la Division de la gestion des demandes d'homologation et de l'information, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

**Coordonnatrice des publications  
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire  
Santé Canada  
I.A. 6602A  
2720, promenade Riverside  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K9**

**Internet : [pmra\\_publications@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra_publications@hc-sc.gc.ca)  
[www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/](http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/)  
Service de renseignements :  
1-800-267-6315 ou (613) 736-3799  
Télécopieur : (613) 736-3798**



## **Légumes**

### **Imidaclopride** (Admire 240F – Bayer)

Numéro d'homologation 24094 pour lutter contre le puceron de la laitue en Nouvelle-Écosse.

### **Tébufénozide** (Confirm 240F – Rohm & Haas)

Numéro d'homologation 24503 pour lutter contre la pyrale du maïs sur les poivrons de serre.

### **Myclobutanil** (Nova 40W – Rohm & Haas)

Numéro d'homologation 22399 pour lutter contre le blanc sur les poivrons de serre.

### **Pyridabène** (Dynomite – Plant Products)

Numéro d'homologation 25229 pour lutter contre l'acarien jaune sur les concombres de serre.

### **Nicosulfuron** (Accent – DuPont)

Numéro d'homologation 25116 pour lutter contre les mauvaises herbes sur les variétés de maïs sucré et les hybrides de maïs de semence dont le nom figure sur l'étiquette.

## **Fruits**

### **Fluazifop-*p*-butyl** (Venture L – Zeneca)

Numéro d'homologation 21209 pour lutter contre les graminées annuelles sur les bleuets nains pendant la mise à fruit.

## **Plantes de grande culture**

### **Propiconazole** (Tilt 250 – Novartis)

Numéro d'homologation 19346 pour lutter contre la brûlure causée par un champignon de type *Rhizoctonia solani*.

## **Plantes ornementales**

### **Tébufénozide** (Confirm 240F – Rohm & Haas)

Numéro d'homologation 24503 pour lutter contre les insectes sur les plantes ornementales de serre dont le nom figure sur l'étiquette.